

L'EDUCATION INTERCULTURELLE DANS LES ECOLES DU QUEBEC

UNE NECESSITE

PAR

MAX CHANCY*

* M. Max Chancy fut professeur de philosophie au collège Edouard Monpetit et président du Comité du rapport sur "l'école québécoise et les communautés culturelles".

Le Québec n'est plus la société monolithique d'autrefois. Son caractère multiethnique et multiculturel est maintenant reconnu de tous. La présence d'un nombre élevé d'élèves issus de communautés culturelles de plus en plus diversifiées, leur concentration dans les milieux urbains accentuent la nécessité d'élaborer un plan d'éducation interculturelle qui reconnaisse cette diversité. Les orientations politiques adoptées par le gouvernement du Québec au cours de ces dernières années dépassent le simple rapport d'intégration. Elles visent non seulement à rendre la culture québécoise accessible aux autres groupes ethniques de la société, mais aussi à assurer le maintien et le développement des communautés culturelles, à reconnaître que leurs apports culturels contribuent à définir une "nouvelle culture québécoise". C'est le passage de l'accueil d'intégration à l'accueil d'acceptation.

En outre, la discrimination raciale que l'on constate dans la société québécoise justifie l'importance d'une meilleure connaissance mutuelle des traditions, des modes de vie et des visions du monde qu'on retrouve au Québec. Cette situation exige surtout l'application de mesures énergiques capables d'assurer le respect de cette diversité.

Ainsi comprise, l'éducation interculturelle s'adresse à

toute la population, à ceux qui vivent en milieux multiculturels, comme à ceux qui vivent en milieux monoculturels, à tous les groupes ethniques qui forment la société québécoise.

Même s'il faut au début accorder la priorité aux initiatives d'éducation interculturelle destinées aux éducateurs et aux jeunes, il importe de souligner que l'éducation interculturelle ne doit pas être confinée au seul système scolaire. Elle doit imprégner l'ensemble de la société québécoise.

Après avoir souligné l'importance de l'éducation interculturelle, il importe maintenant d'en bien préciser le contenu. Tout d'abord, les finalités de l'éducation interculturelle. Une telle éducation cherche à atteindre les objectifs suivants: permettre la reconnaissance sociale de tous les membres de la société quelle que soit leur culture d'origine, fournir des chances égales d'éducation, en tenant compte des particularités culturelles de chacun, éliminer la discrimination raciale. Pour atteindre ces objectifs, l'éducation interculturelle devra favoriser la communication entre les membres des différents groupes culturels pour les amener à reconnaître la valeur et les apports réciproques de chaque culture. L'éducation interculturelle permettra ainsi à chacun de s'identifier librement à son groupe d'origine d'affirmer sa fierté d'y appartenir, d'en connaître l'histoire,

la culture pour arriver progressivement à apprécier les autres cultures qui l'entourent. A cette fin, il importe de reconnaître une certaine autonomie des diverses communautés culturelles dans le domaine de l'éducation et, par conséquent, la nécessité de fournir à certaines d'entre elles une attention particulière pour leur permettre de vaincre les difficultés d'ordre économique ou linguistique, par exemple, qu'elles rencontrent dans le système général d'éducation.

Une véritable éducation interculturelle ne peut s'inspirer ni du modèle assimilateur, ni du modèle d'éclatement en mosaïque des cultures. Elle ne peut reposer que sur une perspective d'acceptation mutuelle dans le respect des spécificités de chaque communauté. En effet, si les communautés au Québec doivent apprendre une langue, le français, et adopter certaines normes de la culture dominante, ses lois par exemple, elles sont encouragées à maintenir et à développer leur langue et leur culture d'origine. Cette approche soulève, il faut le reconnaître, certaines questions importantes auxquelles il est difficile de donner une réponse immédiate: jusqu'à quel point la société d'accueil peut-elle se laisser transformer par des cultures étrangères, d'une part? D'autre part, quelles sont les limites acceptables de la fragmentation des cultures face à l'attrait de la culture (québécoise) dominante?.

Comment arriver à réaliser cette éducation

interculturelle? La tâche est difficile, il faut le reconnaître. Après les nombreux changements que le système scolaire a subis au Québec depuis une vingtaine d'années, il est difficile d'opérer rapidement les transformations profondes de mentalité que l'implantation de l'éducation interculturelle exige à tous les niveaux de l'école québécoise. D'autre part, plusieurs communautés culturelles sont mal organisées pour participer à l'élaboration et à l'application d'un tel programme d'éducation.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons indiquer en conclusion des éléments-clefs pour le développement de l'éducation interculturelle au Québec.

Ces lignes directrices s'inspirent d'expériences d'éducation interculturelle réalisées au Québec même, dans d'autres provinces du Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

Ce sont:

- L'élaboration d'une politique générale et d'un plan d'action.
- L'adaptation du contenu des programmes d'enseignement - particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature, de la science des religions et de l'étude des langues.

- La formation, le perfectionnement et le soutien des intervenants scolaires, professionnels enseignants et non enseignants, administrateurs et directeurs d'école.
- La création de ressources pédagogiques et didactiques.
- La participation des communautés culturelles.

Telles sont les idées-forces du rapport¹ remis par un comité spécial au ministère de l'Éducation du Québec en janvier 1985. Un an après, il faut malheureusement constater que l'étape d'application du rapport n'a pas encore commencé. Bien plus, les principales instances du système d'éducation n'ont pas encore organisé de débats sérieux sur un document qu'ils devront appliquer. L'examen critique de ce document sur l'éducation interculturelle reste encore à faire.

*L'école québécoise et les communautés culturelles-Rapport du comité-Direction des communications du M. E. Q -janv. 1985
